

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN177

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 4

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots : « aux commissions compétentes » les mots : « à l'ensemble des commissions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre et le coût des opérations extérieures (OPEX), que la Cour des comptes estime, dans un rapport de 2016, à 100 000 euros par soldat déployé et par an, ont tendanciellement beaucoup augmenté et leur nature a évolué. En 2017 par exemple, le surcoût des opérations extérieures est estimé à 1,3 milliards d'euros. En raison de ce coût particulièrement important, chaque parlementaire est concerné. Aussi, pour accroître la place du Parlement, il est proposé d'informer l'ensemble des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les opérations extérieures et les missions intérieures en cours.